

Europe 2020 – Luxembourg 2020

Après le succès des colloques précédents (2000-2010) « En route vers Lisbonne »¹, le Service central de la Statistique et des Études économiques (STATEC), le Centre de Recherche public – Henri Tudor et l'Observatoire de la Compétitivité ont organisé, sous le patronage du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, le 4^e colloque qui a eu lieu du 7 au 9 décembre 2010 à l'issue de la stratégie Luxembourg 2020.

Ce colloque intitulé « Luxembourg 2020 » a servi de plateforme afin d'initier un débat interdisciplinaire et ouvert. Le colloque s'est subdivisé ainsi en différents séminaires scientifiques concernant les thèmes suivants :

Inégalités, cohésion sociale et PIB du bien-être

Compétitivité, innovation et performances

Développement durable et croissance

Emploi et capital humain

L'après-crise : coûts et impacts

Les articles des intervenants peuvent être consultés sous : <http://www.tudor.lu/cms/lu2020/publishing.nsf/id/accueil?opendocument>

Lors de son discours du 8 décembre 2010, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a mis en évidence que même si les objectifs stipulés dans la stratégie de Lisbonne (2000-2010) n'ont pas été atteints comme prévu, elle a réussi à attirer l'attention sur l'importance de continuer à investir dans des domaines-clés de l'économie, de l'éducation et de la formation ainsi que de la cohésion sociale. Dans ce sens, la stratégie de Lisbonne a tracé la bonne direction à suivre par les États membres dans une situation économique de « sortie de crise ».

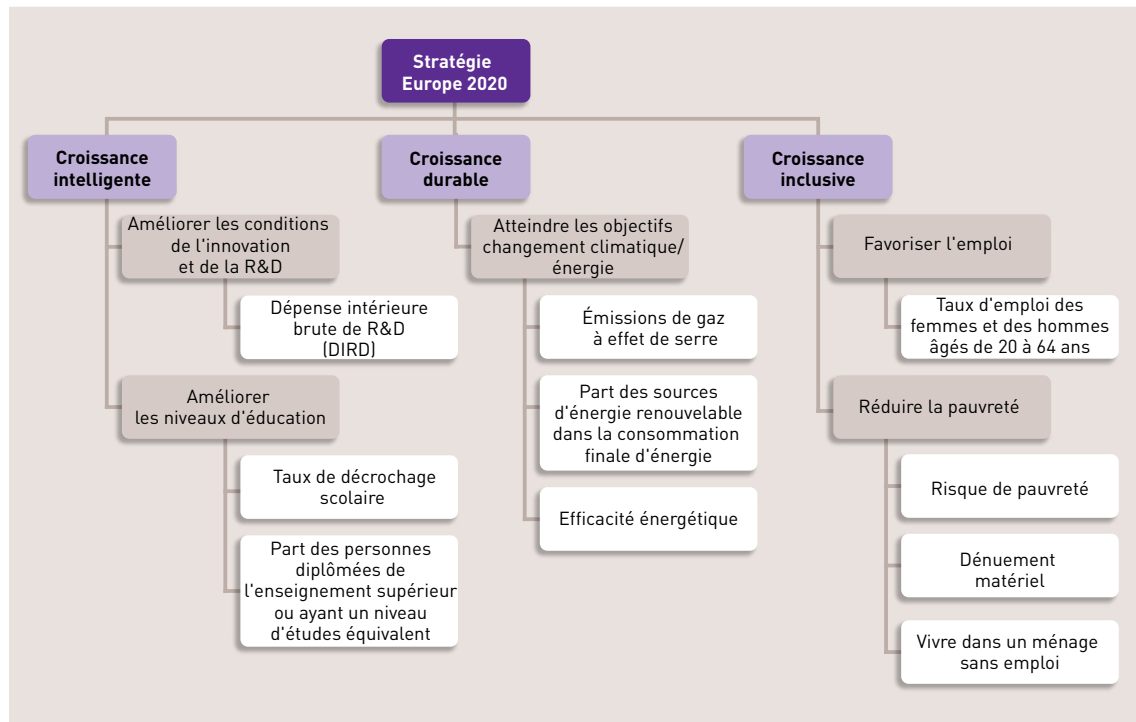
¹ <http://www.tudor.lu/cms/lu2020/publishing.nsf/id/MKOZ-6RSK3H>

Jeannot Krecké
Ministre de l'Économie
et du Commerce
extérieur



Remarque

Schéma élaboré par l'Observatoire de la Compétitivité sur base de la communication de la Commission européenne (mars 2010) et des conclusions du Conseil européen (juin 2010)



Ainsi, la stratégie Europe 2020 constitue un élément central de la réponse de l'Union européenne (UE) à la crise économique. Celle-ci vise une coordination renforcée des politiques économiques et mettra l'accent sur les principaux domaines dans lesquels des mesures doivent être prises notamment dans le rétablissement des finances publiques, le vieillissement des populations, les inégalités croissantes et le changement climatique dont une nouvelle approche s'est avérée nécessaire. Cette stratégie vient se substituer à la stratégie de Lisbonne (2000-2010) dont l'ambition principale était « de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale »².

Trois priorités, cinq objectifs, une dizaine d'indicateurs

Cette croissance doit être considérée sous trois angles :

- ▀ une croissance intelligente qui se base sur le développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
- ▀ une croissance durable qui vise la promotion d'une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
- ▀ et, une croissance inclusive afin d'encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Ces **trois priorités** sont interdépendantes et se renforcent mutuellement.

En juin 2010, le Conseil européen a arrêté **cinq grands objectifs** chiffrés européens, représentatifs des trois priorités énoncées ci-dessus et qui devront être traduits par la suite en objectifs chiffrés nationaux par tous les États membres, en tenant bien compte des spécificités nationales de chaque pays :

Croissance intelligente

- ▀ « améliorer les conditions de la recherche et développement (R&D), afin en particulier de porter à 3 % du PIB le niveau cumulé des investissements publics et privés dans ce secteur ; la Commission élaborera un indicateur portant sur l'intensité de la R&D et de l'innovation ;
- ▀ améliorer les niveaux d'éducation, en particulier en s'attachant à réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % et en portant à 40 % au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent ;

Croissance durable

- ▼ réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990 ; faire passer à 20 % la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie ; et s'acheminer vers une augmentation de 20 % de notre efficacité énergétique ; l'UE est résolue à adopter une décision visant à porter à 30 % la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990, à titre d'offre conditionnelle en vue d'un accord mondial global pour l'après-2012, pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables et que les pays en développement apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives ;

Croissance inclusive

- ▼ s'employer à porter à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans, notamment grâce à une plus grande participation des jeunes, des travailleurs âgés et des travailleurs peu qualifiés, ainsi qu'à une meilleure intégration des migrants légaux ;
- ▼ favoriser l'inclusion sociale, en particulier en réduisant la pauvreté, en s'attachant à ce que 20 millions de personnes au moins cessent d'être confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion. Cette population est définie comme étant le nombre de personnes qui sont menacées par la pauvreté et l'exclusion au regard de trois indicateurs (risque de pauvreté, dénuement matériel et fait de vivre dans un ménage sans emploi), les États membres étant libres de fixer leurs objectifs nationaux sur la base des indicateurs qu'ils jugent les plus appropriés parmi ceux-ci. »³

Ces priorités et objectifs sont intimement liés. À titre d'exemple, de meilleurs niveaux d'éducation améliorent l'employabilité et permettent ainsi d'accroître le taux d'emploi ce qui contribue à réduire la pauvreté ; de meilleures performances en matière de R&D et d'innovation, combinées à une utilisation plus efficace des ressources, améliorent la compétitivité d'une économie et favorisent par là la création d'emplois ; investir dans des technologies plus propres et à faible émissions de carbone soutient la lutte contre le changement climatique et crée en même temps de nouvelles activités et des possibilités d'emplois. Europe 2020 vise donc à contrebalancer les effets négatifs provoqués par la crise et à induire des changements qui permettent de préparer un avenir meilleur.

Pour mesurer les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs fixés, une **dizaine d'indicateurs de suivi** a été convenue, tels que la dépense intérieure brute de R&D, le taux de décrochage scolaire, la part des personnes diplômées de l'enseignement supérieur ou ayant un niveau

d'études équivalent, les taux d'émissions de gaz à effet de serre, la part des sources d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie, l'efficacité énergétique, le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans, le risque de pauvreté, le dénuement matériel et la vie dans un ménage sans emploi.

Luxembourg 2020

En 2011, les partenaires sociaux et la société civile seront consultés afin de prendre en compte leurs avis sur les orientations stipulées dans ce projet du PNR.

Afin d'améliorer les conditions d'innovation et de la R&D, le Luxembourg vise à investir 2,6 % de son PIB d'ici 2020 dans la R&D.

Au-delà de la R&D, il faut également investir dans le capital humain, qui constitue le pilier central du développement d'une économie de la connaissance.

Serge Allegrezza
Directeur du Statec



3 CONSEIL EUROPÉEN, Conclusions, Bruxelles, juin 2010: http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/113602.pdf

Ainsi, le Luxembourg, tout comme l'UE, a fixé comme objectif national de limiter le décrochage scolaire à 10 %. De plus, nous nous sommes engagés à ce que la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur ou ayant atteint un niveau d'études équivalent atteigne 40 % en 2020.

Jeannot Krecké
Ministre de l'Économie
et du Commerce
extérieur

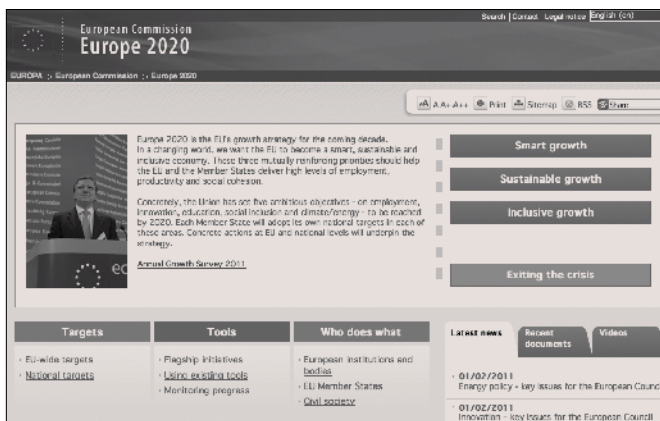


L'UE et le Luxembourg partagent l'objectif de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre en 2020. Le Luxembourg s'est également engagé d'atteindre un taux de 11 % d'énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie jusqu'en 2020. Finalement, nous envisageons d'augmenter l'efficacité énergétique dans les utilisations finales d'énergie afin d'atteindre une amélioration du taux d'efficacité énergétique de l'ordre de 10,38 % à l'horizon de 2016. En parallèle, nous analysons la faisabilité d'une extension jusqu'en 2020 de cet objectif indicatif national, ce qui correspondrait à un objectif de 13 % à l'horizon 2020.



Le Luxembourg compte atteindre un taux d'emploi de 73 % en 2020 pour les personnes âgées de 20 à 64 ans. En effet, pour favoriser une croissance inclusive ainsi que la cohésion sociale, il s'agit d'abord de réduire le taux de pauvreté. Dans ce sens, le gouvernement luxembourgeois s'engage à la concrétisation de l'objectif défini au niveau européen en s'attachant à ce qu'une personne sur 24 cesse d'être confrontée au risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

http://ec.europa.eu/europe2020/index_en.htm



**Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur**
Observatoire de la Compétitivité
19-21 Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. +352 2478 4155
Fax +352 26 86 45 18
info@odc.public.lu
www.odc.lu

Les versions PDF de ce numéro de « La Lettre de l'Observatoire de la Compétitivité » ainsi que des numéros précédents peuvent être téléchargées à l'adresse suivante: www.odc.lu

© Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur
Luxembourg, 2011